Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/07/2022 à 08h58
Réference de l'AR : 054-200043693-20220711-2022_084-DE
Affiché le 13/07/2022 ; Certifié exécutoire le 13/07/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 22-37

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 11 JUILLET 2022

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	15	
Nombre de titulaires présents	28	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	8	(c)
Soit un total de votants potentiels de	38	(a+b+c)

Objet
TARIFS PUBLICS- BORNES ELECTRIQUES

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* :JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE)- D MULDER (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- SAPA D (BOISMONT) –J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JP JACQUE (LONGUYON) -E LAHURE (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) –FOULON N(LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)-L HOUSSON (LONGUYON)-TROMBINI AM (LONGUYON) - M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)- G PAQUIN (LONGUYON) – JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- R SAUNIER (ST PANCRE)-JENNESSON R (ST SUPPLET)- ROESER D (TELLANCOURT)– A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- JP DALLA RIVA (VILLETTE)- C LAURENT (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : BIANCHI G (GRAND FAILLY) - ROUYER G (COLMEY)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** G DIDIER (DONCOURT) à D MULDER (BASLIEUX)- C PERCHERON (LONGUYON) à JP JACQUE (Longuyon)- JL WOJCIK (LONGUYON) à M POLLRATZKY (Longuyon)- C LECOINTRE (LONGUYON) à J SAILLET (LONGUYON)- L VERRON (VILLE HOUDLEMONT) à D ROESER (tellancourt)- M FAIETA (PIERREPONT) à J MOINEAUX (PIERREPONT)- Y DEMUTH (VILLE AU MONTOIS) à J MOINEAUX (PIERREPONT)- B DELATTRE (OTHE) à JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 12/07/2022, que la convocation du Conseil avait été faite le 05 JUILLET 2022 Le président,

A l'appel des candidatures, Dominique Piedfer, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Le conseil communautaire, en avril 2016 a acté son engagement dans le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables et assuré la gratuité du stationnement pour une durée de 2 ans pour les véhicules rechargeables.

Les travaux d'installation se sont terminés en décembre 2019.

Il appartient maintenant au conseil communautaire de déterminer les tarifs à appliquer à compter du 1er septembre 2022.

L'opérateur de mobilité installé sur les bornes est FRESHMILE.

Une convention sera signée avec cet opérateur pour lui permettre d'encaisser les recettes et de les reverser ensuite à la T2L.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE DE VALIDER LES TARIFS PROPOSES PAR FRESHMILE FIGURANT CI-DESSOUS

Nom du tarif : Energie+ temps

Description : 1.20€/ kw+ 0.025€ /min

2 heures à 3.6kw 4.44€ (50km)

2 heures à 7.4kw 5.96€ (100 km)

1 heure à 22kw 6.90€ (150km)

30 mn à 50kw 5.75€ (170 km)

Principe de facturation : la tarification continue tant que le véhicule est branché

Et d'autoriser le président à signer une convention de reversement avec FRESHMILE

Le Président

Fait à LONGUYON le 13/07/2022

Jean-Pierre JACQUE